COMMISSION DE
L'OCÉAN INDIEN

Revue de presse
Du 05 Dec.- 11 Dec. 2015

Les articles contenus dans ce document n'engagent que les auteurs et les sources dont ils émanent. Ils ne reflètent en aucun cas une position officielle de la COI.

Sommaire

- **Changement Climatique**

- **17,2 milliards de dollars d'infrastructures menacées par les catastrophes**
- **COP21 : déclaration commune COI-UE : Reconnaissance des spécificités de nos îles**
- **Recherche et observation océaniques : la voie à suivre pour garantir un avenir résilient au changement climatique**

- **La Piroi est une plateforme d'intervention gérant les risques de catastrophes naturelles...L'Outre-mer s'organise pour répondre aux urgences sanitaires**
- **Réchauffement climatique : les iles en développement les premières victimes >dit de L'Estrac**
- **Changement climatique : l'océan Indien <choisit l'action>**
- **Deputy Premier Calls For Support On Climate Change**
- **CLIMAT : Les îles en développement sont les premières victimes, a déclaré De l'Estrac**
- **Réchauffement climatique: «Les îles en développement sont les premières victimes», dit de l'Estrac**
- **Climat – Les îles victimes du réchauffement**

- **COP21 : LA COI et l'UE signent une déclaration commune**

- **Les îles disertes**

- **COP 21 : Déclaration commune pour l'Océan Indien et l'Union Européenne**

- **COP21 : La COI et l'Union Européenne, un engagement concret**
- **Représentation de la Jeunesse de L'océan Indien à la COY 11 à Antananarivo : Par-delà les mers, défendons la Terre !**

Biodiversité

- **Biodiversité : le capital naturel comptabilisé**
- **Gestion des ressources – Le budget reste insuffisant**
- **GESTION DES RESSOURCES : Le budget reste insuffisant**

Pêche

- **Lancement officiel du projet SwioFish 1 à Ndzuani**

Tourisme

- **Arrivées touristiques: l'objectif de 100 000 touristes additionnels atteint en novembre**

Témoignages 70 ans
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

17,2 milliards de dollars d'infrastructures menacées par les catastrophes

La COI à la COP21

10 décembre 2015

Le Secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), Jean-Claude de l'Estrac, s'est rendu à Paris les 7 et 8 décembre derniers pour la COP21. Il a signé une déclaration commune entre la COI et l'Union Européenne, et a participé à un événement organisé par l'UICN.



À La Réunion, les infrastructures se concentrent sur le littoral. Tout est à revoir.

Le 7 décembre, au Pavillon Lima-Paris, Jean-Claude de l'Estrac a signé la Déclaration commune COI-Union européenne sur le climat avec Neven Mimica, Commissaire européen au Développement. Cette déclaration, proposée par le Secrétariat général de la COI et la Délégation de l'Union européenne à Maurice, a été adoptée par le Conseil de la COI en mai dernier à Antananarivo. La COI et l'UE y reconnaissent « *la très faible*

contribution des activités humaines dans les pays membres de la Commission de l'océan Indien à l'accroissement mondial des gaz à effet de serre ». Surtout, les signataires « *conviennent d'un traitement différencié pour les Petits Etats insulaires en développement* », notamment pour un accès facilité aux nouvelles sources de financement comme le Fonds vert des Nations unies pour le Climat. Pour Jean-Claude de l'Estrac, « *les îles sont les premières victimes des dérèglements climatiques, mais elles cherchent à apporter des solutions, notamment à travers la COI. Notre déclaration commune montre bien que la COI et l'UE préfèrent justement l'action à la fatalité* ».

Au Pavillon France, Jean-Claude de l'Estrac était l'un des intervenants à un événement de haut niveau organisé l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN) aux côtés de hautes personnalités dont le Premier ministre des îles Vierges, le ministre français de l'Outre-mer, la députée de Polynésie française. A cette occasion, Jean-Claude de l'Estrac a fait une intervention remarquée :

« *le potentiel africain en matière d'énergies renouvelables est tout autant sur le continent que sur les océans qui l'entourent, en particulier dans le sud-ouest de l'océan Indien. Bien que petites, à l'exception de la Grande île, Madagascar, nos îles de l'Indianocéanie disposent de 5,5 millions de km² de zones économiques exclusives. Une large part de notre potentiel de production d'énergie et d'autonomie énergétique dans les années à venir s'y trouve. L'énergie des vagues, l'énergie éolienne offshore, la climatisation à l'eau naturellement froide, tout cela est possible et ce sont des projets qui sont déjà en cours dans la plupart de nos pays. Il y a toutefois un écart entre les financements disponibles et les besoins malgré les annonces récentes (*une enveloppe de 10 milliards d'euros a été annoncée à la COP21 pour le développement des énergies renouvelables en Afrique, *ndlr). En voici un exemple : grâce au soutien de l'Union européenne, notre principal partenaire, nos pays du sud-ouest de l'océan Indien sont impliqués dans un projet de production d'énergie renouvelable. Un appel à propositions a été lancé dans les 5 îles et nous avons reçu 152 propositions. Ce sont des projets précis et concrets, de grosses, petites et moyennes entreprises, des Etats, de la société civile, des collectivités locales. Le montant total de ces projets s'élève à 42 millions d'euros. Or, la somme allouée par notre partenaire dans le cadre du projet COI-ENERGIES est de 5 millions d'euros. Il est donc clair que pendant les prochaines cinq années, si nous n'arrivons pas à mobiliser beaucoup plus que ce qui a été prévu , nous n'arriverons pas à apporter une contribution significative, visible, dans ce vaste chantier de production énergétique. Nos pays de l'Indianocéanie sont solidaires du mouvement mondial pour le climat, ils sont prêts à assumer une part de responsabilité et à prendre des actions même si, je le rappelle, l'ensemble des îles en développement ont contribué de manière insignifiante au réchauffement*

avec seulement 0,03% des émissions de gaz à effet de serre. Bien que nous soyons parmi les premières victimes, nous sommes prêts à agir concrètement pour le climat. Pour cela, nous avons besoin du soutien de la communauté internationale, des partenaires au développement pour apporter notre contribution »

Jean-Claude de l'Estrac a également eu des réunions de travail avec les représentants du Commonwealth, de l'Alliance des petits Etats insulaires (AOSIS) et du Partenariat mondial pour les îles (GLISPA).

Quelques chiffres :

2,8 milliards de dollars

c'est le montant des pertes économiques subies par les pays membres de la COI depuis les 30 dernières années

17,2 milliards de dollars

c'est la valeur des infrastructures publiques (routes, ponts, écoles, hôpitaux…) qui sont soumis et vulnérables aux risques de catastrophes dans les pays membres de la COI

+50

c'est le nombre d'événements climatiques intenses et catastrophes naturelles sur les 20 dernières années en Indianocéanie

0,03%

c'est la part des Petits Etats insulaires au développement dans les émissions totales de gaz à effet de serre. Leur contribution au réchauffement est donc insignifiante. Ils sont pourtant les premières victimes.

http://www.temoignages.re/developpement/changement-climatique/17-2-milliards-de-dollars-d-infrastructures-menacees-par-les-catastrophes,84787.html

Témoignages 70 ans
JOURNAL FONDÉ EN 1944 PAR LE Dr RAYMOND VERGÈS

COP21 : déclaration commune COI-UE : Reconnaissance des spécificités de nos îles

10 décembre 2015

Voici le texte de la déclaration commune Commission de l'océan indien – Union européenne a l' occasion de la conférence COP 21 sur le climat



La contribution des pays de la COI au réchauffement climatique est négligeable à l'échelle du monde.

La Commission de l'océan Indien et l'Union européenne s'accordent à reconnaître l'importance des menaces et des défis créés par les changements climatiques, en particulier l'élévation du niveau de la mer, l'accroissement des risques naturels – notamment sécheresse et inondation, la perte de biodiversité et leurs conséquences économiques et financières.

La Commission de l'océan Indien et l'Union européenne :

1/ Reconnaissant que ces effets du changement climatique ont des conséquences de plus en plus préoccupantes pour la région océan indien ;

2/ Prenant note de la reconnaissance par l'Union européenne des défis auxquels sont particulièrement confrontés les Etats membres de la Commission de l'océan Indien tant sur le plan économique que sur le plan environnemental et social ;

3/ Soulignant que l'atténuation des effets de ce changement climatique occasionnés par les émissions de gaz à effet de serre est un objectif commun de nos Etats, de la Commission de l'océan indien et de l'Union européenne ;

4/ Tenant compte de la nécessité de parvenir à un cadre de régulation multilatérale, acceptable par tous et capable d'enrayer l'accélération des dérèglements ;

ème

5/ Espérant que la 21e Conférence des Parties de la Convention-cadre des Nations unies sur le changement climatique de Paris, dite COP 21, sera à même de répondre à cet objectif ;

La Commission de l'océan indien et l'Union européenne :

Se réjouissent des partenariats importants établis en la matière entre les deux institutions, notamment dans le domaine de la réduction des vulnérabilités des Etats insulaires, de la promotion des énergies renouvelables face aux risques induits par les effets des dérèglements climatiques ;

constatent qu'un partenariat renforcé peut accélérer la réalisation des objectifs mutuels en matière d'énergie renouvelable et l'accès à l'énergie durable, notamment en soutenant les réformes nécessaires et en promouvant l'initiative privée par le biais de mécanismes de couverture de risque ;

soulignent le très faible impact des activités humaines des pays de la Commission de l'océan Indien sur l'accroissement mondial des gaz à effet de serre ;

Réaffirment leur souci que les conclusions de la COP 21 débouchent sur un cadre permettant effectivement d'accroître la résilience des îles de l'océan Indien, et la capacité d'adaptation de leurs économies et de leur population aux effets des chocs externes induits par les changements climatiques ;

Recommandent, lors de la Conférence des Parties, de prendre en compte les aspirations des Etats insulaires de l'Indianocéanie à une industrialisation et à un développement durable créateurs d'emplois et de croissance ;

Conviennent d'un traitement différencié pour les Petits Etats insulaires en développement et de la mise en œuvre des recommandations de la troisième Conférence des Nations unies sur les Petits Etats insulaires en développement tenue à Samoa en septembre 2014 ;

Entendent mobiliser leurs efforts afin que l'importance de l'adaptation au changement climatique, y compris son financement, soient reconnus et inclus dans l'accord recherché à la Conférence de Paris ;

Rappellent l'importance de voir les Etats de la Commission de l'océan Indien accéder dans des conditions plus ouvertes aux procédures de financements multilatérales du système des Nations-Unies, en particulier le Fonds d'adaptation et le Fonds vert.

Expriment leur détermination à contribuer ensemble, au succès final de la COP 21 et à une prise en compte satisfaisante par celle-ci des intérêts légitimes de l'Union européenne et des pays de la Commission de l'océan Indien pour un développement durable.

http://www.temoignages.re/developpement/changement-climatique/cop21-declaration-commune-coi-ue,84786.html

Recherche et observation océaniques : la voie à suivre pour garantir un avenir résilient au changement climatique

04/12/2015

Couvrant 71% de la surface du globe, l'océan fournit des services essentiels au maintien de la vie sur Terre – 2,6 milliards de personnes dépendent directement ou indirectement de ses ressources – et constitue un pilier de notre système climatique mondial. Cependant, le réchauffement de l'atmosphère, la pollution d'origine terrestre, la surpêche, et le développement côtier non-durable sont une menace à sa santé. Alors que la COP21 cherche à redéfinir et à renforcer le régime

climatique, la participation de la Commission océanographique intergouvernementale (COI) de l'UNESCO consiste à intégrer des perspectives relatives à l'océan dans les négociations.

Cet argument était au cœur de deux événements parallèles qui se sont déroulés le 2 décembre 2015 en zone bleue à la COP21 : « Un Océan, un Climat, une ONU : travailler ensemble pour la santé et la résilience de l'océan », organisé par ONU-Océans et coordonné par la COI, suivi d'une « session océan » organisée par le gouvernement du Pérou à l'occasion d'une journée consacrée à la résilience.

Un programme d'adaptation composé d'initiatives innovantes est indispensable pour accélérer la mise en place de mesures liées aux enjeux majeurs relatifs à l'océan. L'un après l'autre, ces deux événements ont passé en revue les actions concrètes entreprises par le système des Nations Unies et les acteurs de la société civile quant au rôle de l'océan en tant que solution possible au changement climatique. A travers son Secrétaire exécutif Vladimir Ryabinin, présent aux deux occasions, la COI a articulé ses propositions autour de ses propres succès et activités afin de souligner l'importance de la recherche scientifique et de favoriser l'action au-delà de la COP21.

Des observations et des recherches océaniques soutenues à l'échelle mondiale sont nécessaires pour comprendre les impacts du changement climatique (par opposition à la variabilité naturelle), évaluer la vulnérabilité des régions, et surveiller l'efficacité des efforts d'atténuation et d'adaptation, tels que la mise en œuvre de la gestion des zones côtières, de l'aménagement de l'espace marin, ou encore de systèmes d'alerte précoce multirisque. La préparation aux risques océaniques liés au climat – tsunamis, ondes de tempêtes, efflorescences algales nuisibles, et autres – couplée à des activités de renforcement des capacités sont impératifs pour rendre les communautés plus résilientes.

Des mesures scientifiques, qu'elles soient destinées à la recherche ou à la politique, doivent être effectuées aux niveaux mondial et régional pour mieux comprendre les phénomènes naturels qui relient les deux échelles, et pour trouver des solutions aux impacts auxquels les communautés côtières sont déjà confrontées, en particulier dans les pays en développement les plus vulnérables et les petits Etats insulaires en développement (PEID). Favoriser le développement d'une économie bleue, dont la gestion durable des secteurs de la pêche, de l'aquaculture, et du tourisme, est essentiel à la résilience de l'océan.

« L'objectif de la COP21 est d'arriver à un accord juridiquement contraignant afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre et de veiller à ce que les questions liées à l'océan soient intégrées au futur régime climatique, y compris l'observation de l'océan, qui s'avère être le

seul moyen d'améliorer nos connaissances. Nous devons comprendre les effets de la perte de biodiversité et du changement climatique sur les écosystèmes, et comment nous pouvons les aider à survivre. C'est pourquoi nous avons besoin de systèmes d'observation, parce qu'à leur tour, ils conditionnent les processus décisionnels, » a expliqué Vladimir Ryabinin, mettant l'accent sur le rôle de la COI dans la coopération et coordination scientifiques internationales à travers son Système mondial d'observation de l'océan (GOOS), Réseau mondial d'observation de l'acidification de l'océan (GOA-ON), Système d'informations biogéographiques relatives aux océans (OBIS), Système mondial d'observation du niveau de la mer (GLOSS), et son programme d'Echange international des données et de l'information océanographiques (IODE).

Ségolène Royal, ministre de l'Ecologie, s'est également exprimée : « La résilience de l'océan passe par la réduction des émissions de gaz à effet du secteur maritime, la préservation du milieu marin par les aires marines protégées, et l'adoption par l'ONU d'une mesure sur la protection de la biodiversité en haute mer et la limitation de la surpêche, » avant de confirmer l'élaboration d'un Rapport spécial du GIEC sur l'océan.

Les autres experts ayant participé à ces événements ont également souligné leurs préoccupations concernant la conservation des écosystèmes marins, la gestion des risques côtiers, l'adaptation de la navigation commerciale, les mécanismes de financement, et la nécessité de construire une base scienfitique solide au service de politiques efficaces.

Un accord ambitieux à la COP21 prenant en compte l'océan viendrait en complément à l'adoption de 17 nouveaux Objectifs de développement durable par l'Assemblée générale de l'ONU les 25-27 septembre derniers. Cet agenda universel, à mettre en œuvre d'ici 2030, intégrait pour la première fois un objectif spécifique à l'océan : l'Objectif 14 engage les Etats membres à « conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable » et à « renforcer leur résilience ».

[CdP21-climat]

http://www.mediaterre.org/actu,20151204161605,1.html

OCÉAN INDIEN

La Piroi est une plateforme d'intervention gérant les risques de catastrophes naturelles...

L'Outre-mer s'organise pour répondre aux urgences sanitaires



Le programme permet de mutualiser le matériel et de répondre rapidement aux besoins des pays de l'océan Indien. - Croix-Rouge

Cécile Guthleben

- 3.décembre.2015
-
- Planète

Selon la Croix-Rouge, en dix ans, plus d'un million de personnes ont été affectées par des catastrophes climatiques dans le sud-ouest de l'océan Indien.

La Commission de l'océan Indien, la Croix-Rouge internationale et le Croissant-Rouge se sont associés en 2000 en créant la Plateforme d'intervention régionale pour l'océan Indien (Piroi), basée à la Réunion. En 2009, l'Agence française de développement (AFD) a développé avec la Piroi un programme d'entraide, en finançant la construction de quatre nouveaux entrepôts de stockage à Madagascar, aux Seychelles et aux Comores.

«Il s'agit du premier partenariat entre l'AFD et la Piroi, explique Julie Couriaut, chargée de mission coopération régionale et communication à l'AFD. C'est un projet mené sur plusieurs pays. L'AFD a octroyé le prêt et la maîtrise d'ouvrage à la Croix-Rouge. Elle est ensuite intervenue pour valider les différentes étapes du projet.»

Les entrepôts ont été ensuite cédés aux Sociétés nationales de la Croix-Rouge et gérés localement, «ce qui a permis une forte appropriation de la part des populations», remarque Julie Couriaut.

Du matériel à l'humain

Ces quatre entrepôts sont entrés en fonction en 2014, pour une capacité de 500 tonnes. Ils contiennent du matériel médical, des kits de traitement de l'eau et des abris temporaires, des outils permettant de réduire les conséquences sanitaires des catastrophes. «Avec ces entrepôts, on peut mutualiser les moyens, explique Christian Pailler, chef de délégation Piroi. Lors des inondations de janvier 2015 au Mozambique, ceux situés à Mayotte et à La Réunion ont été mobilisés. Depuis 2000, la Piroi a été déployée 50 fois.»
Outre la gestion et le suivi des crises, Christian Pailler insiste: «La Piroi développe un programme de sensibilisation aux risques naturels auprès des enfants, et de préparation aux désastres grâce à la formation d'équipes d'intervention.» L'AFD et la Piroi poursuivent leur partenariat pour l'adaptation aux changements climatiques.

http://www.20minutes.fr/magazine/cop21/les-projets/loutre-mer-sorganise-pour-repondre-aux-urgences-sanitaires-40840/

lexp.mu

Réchauffement climatique: «Les îles en développement sont les premières victimes», dit de l'Estrac

8 déc 2015



Jean Claude de l'Estrac lors d'une conférence sur les bonnes pratiques en matière de gestion côtière dans l'océan Indien, au Bourget, près de Paris, à l'occasion de la COP21, lundi 7 décembre.

«*Avec 0,03% du total mondial des émissions carbone, les îles en développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique. En revanche, elles en sont les premières victimes.*» C'est ce qu'a déclaré Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), lors de la signature d'une Déclaration commune avec l'Union européenne sur le climat, le lundi 7 décembre à Paris.

Selon Jean Claude de l'Estrac, «*l'Indianocéanie, est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique*». De ce fait, il faudrait, dit-il, accorder «*un traitement différencié à nos Etats insulaires pour améliorer leurs capacités de résilience et d'adaptation*».

Lors de son allocution, le secrétaire général de la COI a fait ressortir que ces trente dernières années, les catastrophes naturelles ont coûté plus de 2,8 milliards de dollars aux petites économies insulaires. Et sur les vingt dernières années, plus de 50 phénomènes naturels intenses ont été recensés.

Jean Claude de l'Estrac a, par ailleurs, indiqué que la «*COI conduit un programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur la période 2014-2018 pour un montant de 15 millions d'euros du 10ème FED. Avec ce programme, la COI produira de l'énergie*». Et un appel à projets a été lancé il y a quelques semaines.

http://www.lexpress.mu/article/272678/rechauffement-climatique-iles-en-developpement-sont-premieres-victimes-dit-lestrac

Africain.info

REVUE DE PRESSE : ACTUALITES D'AFRIQUE

Réchauffement climatique: «Les îles en développement sont les premières victimes», dit de l'Estrac

Lexpress [8/12/2015]

«Avec 0,03% du total mondial des émissions carbone, les îles en développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique. En revanche, elles en sont les premières victimes.» C'est ce qu'a déclaré Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), lors (...)

[Lire l'article complet dans Lexpress]

http://www.africain.info/news=560962

09/12/2015



COP 21 À PARIS

Changement climatique : l'océan Indien «choisit l'action»

En marge de la conférence climat, qui se tient actuellement à Paris, la situation insulaire face au réchauffement planétaire a été mise de l'avant hier. Le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de L'Estrac, a souligné que «la cartographie des risques dans notre région a évolué de manière inquiétante».

Jean-Claude de L'Estrac intervient lors d'une conférence sur les bonnes pratiques dans l'océan Indien lundi, au Bourget, près de Paris, à l'occasion de la COP 21.

«Les angoisses et les conséquences sociales et économiques dramatiques qu'entraînent les effets du changement climatique dans l'océan Indien» ont été exposées hier lors de la COP21 au Bourget, à Paris. La région du sud-ouest de l'océan Indien est particulièrement exposée aux aléas naturels: les cyclones, les inondations, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain ou même les tsunamis constituent depuis toujours des menaces constantes.

«*Nous étions persuadés que nous avions pris la mesure des choses. Mais nous avons découvert, ces temps-ci, que nous n'avions encore rien vu*», a résumé le secrétaire général (SG) de la Commission de l'océan Indien (COI), Jean-Claude de l'Estrac. C'était lors d'un événement organisé par le partenariat France-Union internationale de la conservation de la nature (IUCN), un des ateliers de la COP21. A aussi été signée une Déclaration commune avec l'Union européenne sur le climat au nom des pays membres de la COI.

En 30 ans, les pertes subies, en raison des catastrophes et des effets du changement climatique dans les îles membres de la COI – Madagascar, Maurice, la France-Réunion, les Seychelles et les Comores – se sont élevées, selon le bureau des Nations unies pour la réduction des risques de catastrophe (UNISDR) et la Banque mondiale, à 17,2 milliards de dollars. Pour les petites économies insulaires, c'est un coût très lourd pour les budgets nationaux.

«*Toutefois, le constat d'aujourd'hui ne peut que nous interpeller: des pays comme les Comores et les Seychelles, qui se trouvent traditionnellement hors des zones cycloniques, ont subi ces derniers temps des pertes et dégâts importants suite au passage de pluies diluviennes, à des éboulements de terrain et autres raz de marée. Prenez des effets du changement climatique, la cartographie des risques dans notre région a évolué de manière inquiétante*», a souligné le SG de la COI. Il est d'avis que «les changements importants nécessitent une action nationale forte dans le domaine de la gestion et de la prévention des catastrophes en interaction étroite avec la dimension régionale».

Et dans cette optique, la coopération régionale est indispensable pour ces îles, car la mise en commun des expériences et des informations est essentielle pour le succès de toute politique nationale.

EN CHIFFRES

• Avec 0,03 % du total mondial des émissions carbone, les îles en développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique. En revanche, elles en sont les premières victimes.

• Sur les 20 dernières années, nous avons recensé plus de 50 phénomènes naturels intenses qui ont fait des victimes, forcé le déplacement de populations et causé des dégâts matériels, économiques et sociaux considérables.

• La COI conduit un programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur la période 2014 – 2018 pour un montant de 15 millions d'euros du 10e FED. Avec ce programme, la COI produira bien plus que des rapports, elle produira de l'énergie. En effet, 5 millions d'euros sont consacrés au co-financement de projets de production d'énergie renouvelable pour un montant maximal de 500 000 euros par projet.

Questions à

ANDRÉ ABREU, responsable Environnement chez Tara Expéditions, fondation pour la recherche sur les océans qui est observateur à l'Organisation des nations unies.

Maurice doit-elle penser à développer l'énergie marine?

Face aux changements climatiques, il est évident qu'il faut sortir des énergies fossiles. Mais il faut que les énergies marines renouvelables soient accompagnées d'études d'impacts sur la biologie marine. Les éoliennes en mer, par exemple, sont fixées sur le fond marin et la vibration de ces pylônes est nocive pour les baleines, les dauphins, les requins et toute la faune marine en général. Pour une région écologiquement riche, comme le sud de l'océan Indien, il faut être prudent même avec les énergies renouvelables.

Quelles sont les alternatives pour Maurice?

Il existe plusieurs différentes manières d'exploiter l'énergie marine. Les hydroliennes, par exemple, sont flottantes et ont beaucoup moins d'impact sur l'environnement marin. Mais, il ne faut pas négliger l'importance de l'écosystème de la mer. Si nous envahissons la mer avec des éoliennes et hydroliennes, cela sera néfaste pour la biodiversité marine. Il ne faut pas sortir d'un problème pour en retomber dans un autre.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, Maurice est-elle en mesure de travailler avec ou sans les autres pays?

Je vois mal un pays comme Maurice développer de grandes structures sans aide extérieure. Maurice aura besoin d'appui technologique. Même en Europe, pour le développement de telles technologies, plusieurs États se mettent ensemble. Puis, tout ce développement engendre un coût. De ce fait, travailler en collaboration avec d'autres pays sera un avantage.

Propos recueillis par:
Elodie Valle, correspondante de «l'express» à Paris

COMMENT LES PAYS ONT RÉAGI FACE À LA NOUVELLE DONNE CLIMATIQUE?

La COI dispose désormais de moyens pour évaluer ces risques et la capacité à prendre les mesures d'anticipation nécessaires pour les réduire, ou pour compenser les pertes économiques qui en résultent.

Organisation régionale a aussi mis en œuvre un programme commun avec l'UNISDR et la Banque mondiale, dans le cadre du projet COI-ISLANDS financé par l'Union européenne. Ce programme cours indéniablement une ère nouvelle pour nos politiques de protection, car il nous apporte une meilleure connaissance des risques réels qui nous menacent. L'approche novatrice de ce projet c'est justement d'arriver à une connaissance approfondie du risque afin de mieux le contrôler.

Cependant, la seule connaissance des désastres passés ne suffit pas. Il faut pouvoir également prévoir les nouveaux risques qui menacent l'Indianocéanie soumise aux effets du changement climatique, à une urbanisation croissante et aux effets de certains aspects négatifs du développement. C'est là le second objectif du programme.

La réduction des risques de catastrophes est aujourd'hui devenue une composante essentielle du développement durable. «C'est une responsabilité majeure pour chaque gouvernement. Il suffit de se remémorer le récent typhon qui a ravagé les Philippines, les inondations à Madagascar, le terrible dévastation des Vanuatu par le cyclone Pam, ou encore l'exemple plus lointain d'Haïti, pour comprendre que de telles catastrophes peuvent réduire à néant des années de croissance économique et d'avancées sociales», a avancé Jean-Claude de L'Estrac.

Consciente de la transversalité de la thématique, qui touche à tous les pans du développement, la COI, à travers son projet ISLANDS, continue à travailler à la réduction des parties liées aux catastrophes avec la Banque mondiale et d'autres partenaires régionaux, comme le programme de la Station de Surveillance de l'Environnement Assistée par Satellite pour l'océan Indien (SEAS-OI) de la Réunion.

Deputy Premier Calls For Support On Climate Change

Tuesday, December 8, 2015



ROAD TOWN, Tortola (BVIGIS) -- Deputy Premier and Minister for Natural Resources and Labour, Dr. Hon. Kedrick Pickering has called on the United Nations to provide technical and other support to small island developing states to assist them with adapting to the negative impacts of Climate Change, regardless of political status.

The Deputy Premier made the call in Paris at a high-level panel at the 21st Conference of the Parties to the United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC COP21) themed 'Islands at the frontline: from impacts to solutions.'

Honourable Pickering said, "Climate Change does not discriminate against one island or the other based on political status. The rise in CO2 emissions has placed small island developing states at risk. Our way of life is under threat and we deserve the international community's support to help us to adapt to the challenges posed by global warming."

Dr. Pickering was joined on the panel by the French Overseas Minister Ms. George Pau-Langevin, International Union for Conservation of Nature (IUCN) Director General Ms. Inger Andersen, Director of the South Pacific Regional Environmental Programme Mr. David Sheppard, Member of the

French Parliament for French Polynesia Ms. Maina Sage, and Secretary General of the Indian Ocean Commission H.E. Jean Claude de L'Estrac.

The panel was organised by the non-governmental organisation IUCN and the French Government.

The Deputy Premier later participated in a second high-level panel on the same theme alongside Prime Minister of the Cook Islands Hon. Henry Puna, Seychelles Ambassador to the United Nations His Excellency Ronny Jumeau and other officials.

He also made official remarks on the Virgin Islands Climate Change Trust Fund presented at the Wider Caribbean Pavilion.

Honourable Pickering is in Paris attending the UNFCCC COP 21 where world leaders are negotiating a global climate change agreement aimed at reducing CO2 emissions. He is joined by Director of the BVI London Office Mr. Benito Wheatley.

http://news.caribseek.com/20630-deputy-premier-calls-support-climate-change-british-virgin-islands

outremers 360°

COP 21 : Déclaration commune pour l'Océan Indien et l'Union Européenne

10 décembre 2015

COMMISSION D
L'OCÉAN INDIEN

Le secrétaire général de Commission de l'Océan indien a signé une déclaration commune avec l'Union Européenne. Elle reconnaît l'exposition des îles de la région au réchauffement climatique et les solutions qu'elles mettent en place pour y faire face.

Jean-Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'Océan indien (COI) a co-signé, aux côtés de l'Union Européenne, une **déclaration** commune

reconnaissant « *l'importance des menaces et des défis créés par les changements climatiques, en particulier l'élévation du niveau de la mer, l'accroissement des risques naturels, la perte de la biodiversité et leurs conséquences économiques et financières* ». Les îles, qu'elles soient du Pacifique, de l'Atlantique ou de l'océan Indien, n'ont qu'une très faible responsabilité dans les émissions de gaz à effet de serre et dans le réchauffement climatique. Ainsi, la COI et l'UE reconnaissent « *la très faible contribution des activités humaines dans les pays membres de la Commission de l'Océan indien à l'accroissement mondial des gaz à effet de serre* ». Ils conviennent donc « *d'un traitement différencié pour les petits Etats insulaires en développement* ».

Loin d'être fataliste, la déclaration commune se veut également un apport et une reconnaissance des solutions innovantes mises en place dans les îles de l'Océan Indien. Les deux organisations « *se réjouissent des partenariats importants en la matière* » notamment « *dans le domaine de la réduction des vulnérabilités des Etats insulaires* », et « *de la promotion des énergies renouvelables* ». Pour Jean-Claude de l'Estrac, « ***les îles sont les premières victimes des dérèglements climatiques****mais elles cherchent à apporter des solutions, notamment à travers la COI. Notre déclaration commune montre bien que la COI et l'UE préfèrent l'action à la fatalité* ». Très convoité ces derniers temps, la COI veut aussi un accès facilité au Fond Vert des Nations Unies. On estime à 2,8 milliards les pertes économiques des pays membres de la COI, ces 30 dernière années. Un chiffre qui monte à 17,2 milliards de dollars si on prend on compte les infrastructures nécessaires pour faire face aux risques de catastrophes climatiques.

Pour information, la COI rassemble les Comores, Madagascar, la France, les Seychelles et l'île Maurice.



Malé, capitale des Maldives (hors COI) qui culmine à à peine 2 mètres au dessus d l'Océan, fait face à des défis majeurs, notamment dans le traitement des déchets et de l'urbanisation ©DR

http://outremers360.com/planete/cop-21-declaration-commune-pour-ocean-indien-et-lunion-europeenne/

COP21 : La COI et l'Union Européenne, un engagement concret

10 décembre 2015

Les pays de la COI veulent, d'ici à quelques années, atteindre une autonomie énergétique, grâce aux énergies renouvelables.

Le SG de la COI, Jean Claude de l'Estrac, a signé la Déclaration COI-Union Européenne sur le climat.

Le changement climatique, c'est l'affaire de tous. Les conséquences des activités humaines sur la planète, la surexploitation des ressources naturelles, dont l'énergie fossile, le mode de consommation en perpétuelle évolution… la planète en a vu de toutes les couleurs. A Paris, les négociations vont bon train, entre les pays « pollueurs », ceux qui sont pointés du doigt, mais aussi les petits Etats insulaires, qui paient en premier et au plus fort les frais de ces désastres. Le Secrétaire Général de la Commission de l'Océan Indien, Jean Claude de l'Estrac, a participé à cette grande réunion internationale. Il a signé la Déclaration commune COI-Union européenne sur le climat avec Neven Mimica, Commissaire européen au Développement. Une déclaration adoptée par le conseil de la COI qui s'est tenu en mai dernier à Antananarivo. Ainsi, les signataires sont convenus d'un « *traitement différencié pour les Petits Etats insulaires en développement »,* notamment pour un accès facilité aux nouvelles sources de financement comme le Fonds vert des Nations unies pour le Climat.

Coûts. Les petites îles de la COI n'ont contribué que très peu au réchauffement climatique avec seulement 0,03% des émissions de gaz à effet de serre. Et pourtant, le montant des pertes économiques subies par les pays membres de la COI durant ces 30 dernières années est de 2,8 milliards de dollars, tandis que la valeur des infrastructures publiques telles que les routes, ponts,

écoles, hôpitaux qui sont soumis et vulnérables aux risques de catastrophes est de 17,2 milliards de dollars. La région Indianocéanique a connu plus de 50 événements climatiques intenses et catastrophes naturelles en 20 ans, c'est dire qu'elle est fortement exposée aux conséquences du changement climatique. Jean Claude de l'Estrac a ainsi voulu montrer son engagement, afin de mettre le potentiel de la région en valeur, et de ne pas rester en position de « victime ». L'énergie des vagues, l'énergie éolienne offshore, la climatisation à l'eau naturellement froide, sont autant de potentiels de production d'énergie et d'autonomie énergétique pour les pays de la COI.

Anjara Rasoanaivo

http://www.midi-madagasikara.mg/societe/2015/12/10/cop21-la-coi-et-lunion-europeenne-un-engagement-concret/

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

CLIMAT : Les îles en développement sont les premières victimes, a déclaré De l'Estrac

8 DÉCEMBRE, 2015



La Commission de l'océan Indien (COI) et l'Union européenne (UE) ont signé hier une déclaration commune sur le climat en marge de la COP21, qui se tient actuellement à Paris. À cette occasion, le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, a souligné que « les îles en

développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique », avant d'ajouter que « celles-ci en sont en revanche les premières victimes ».

La déclaration sur le climat a été adoptée par le conseil des ministres de la COI en mai dernier à Antananarivo, Madagascar, sur la base d'un projet proposé par le secrétariat général de la COI et la délégation de l'UE à Maurice. Le document conjoint, qui a été signé par Jean-Claude de l'Estrac et le représentant de l'UE Neven Mimika, reconnaît que l'Indianocéanie est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et souligne la nécessité d'accorder un traitement différencié aux États insulaires pour améliorer leurs capacités de résilience et d'adaptation.

« Pour s'en convaincre, je rappellerai qu'avec 0,03% du total mondial des émissions carbone, les îles en développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique. En revanche, elles en sont les premières victimes », a dit Jean-Claude de l'Estrac. Il poursuit : « L'Indianocéanie est l'une des régions les plus exposées aux conséquences des dérèglements climatiques. Sur les 30 dernières années, les catastrophes naturelles ont coûté plus de USD 2,8 milliards aux petites économies insulaires. Durant les 20 dernières années, plus de 50 phénomènes naturels intenses ont fait des victimes, forcé le déplacement de populations et causé des dégâts matériels, économiques et sociaux considérables. »

Jean-Claude de l'Estrac souligne que le partenariat avec l'Union européenne permet à la COI d'agir concrètement. « La COI conduit un programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur la période 2014-18 pour un montant de 15 millions d'euros du 10e FED. Avec ce programme, la COI produira bien plus que des rapports, elle produira de l'énergie. En effet, 5 millions d'euros sont consacrés au cofinancement de projets de production d'énergie renouvelable pour un montant maximal de 500 000 euros par projet », a précisé le secrétaire général de la COI.

Par ailleurs, la COI a lancé, il y a quelques semaines, un appel à projets

qui a suscité un fort engouement du secteur privé de nos pays membres comme des institutions publiques, d'Ong, de coopératives, etc. L'ensemble de ces projets nécessite un investissement global de 40 millions d'euros. « La COI se réjouit de pouvoir compter sur l'appui de l'Union européenne, mais c'est aussi aux États d'investir, d'offrir des incitations et d'accompagner le changement en cours », a dit Jean-Claude de l'Estrac.

http://www.lemauricien.com/article/climat-les-iles-en-developpement-sont-les-premieres-victimes-declare-lestrac

LEMAURICIEN.COM
INDÉPENDANT D'INFORMATION ET D'OPINION

Le Mauricien
14 mardi 8 décembre 2015

CLIMAT | Déclaration commune COI-UE

De l'Estrac : « Les îles en développement sont les premières victimes »



Le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, et le représentant de l'Union européenne Neven Mimika procédant à la signature de la déclaration commune à Paris hier

La Commission de l'océan Indien (COI) et l'Union européenne (UE) ont signé hier une déclaration commune sur le climat en marge de la COP21, qui se tient actuellement à Paris. À cette occasion, le secrétaire général de la COI, Jean-Claude de l'Estrac, a souligné que « les îles en développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique », avant d'ajouter que « celles-ci en sont en revanche les premières victimes ».

La déclaration sur le climat a été adoptée par le conseil des ministres de la COI en mai dernier à Antananarivo, Madagascar, sur la base d'un projet proposé par le secrétariat général de la COI et la délégation de l'UE à Maurice. Le document conjoint, qui a été signé par Jean-Claude de l'Estrac et le représentant de l'UE Neven Mimika, reconnaît que l'Indianocéanie est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique et souligne la nécessité d'accorder un traitement différencié aux États insulaires pour améliorer leurs capacités de résilience et d'adaptation.

« Pour s'en convaincre, je rappellerai qu'avec 0,03% du total mondial des émissions carbone, les îles en développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique. En revanche, elles en sont les premières victimes », a dit Jean-Claude de l'Estrac. Il poursuit : « L'Indianocéanie est l'une des régions les plus exposées aux conséquences des dérèglements climatiques. Sur les 30 dernières années, les catastrophes naturelles ont coûté plus de USD 2,8 milliards aux petites économies insulaires. Durant les 20 dernières années, plus de 50 phénomènes naturels intenses ont fait des victimes, forcé le déplacement de populations et causé des dégâts matériels, économiques et sociaux considérables. »

Jean-Claude de l'Estrac souligne que le partenariat avec l'Union européenne permet à la COI d'agir concrètement. « La COI conduit un programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur la période 2014-18 pour un montant de 15 millions d'euros du 10e FED. Avec ce programme, la COI produira bien plus que des rapports, elle produira de l'énergie. En effet, 5 millions d'euros sont consacrés au cofinancement de projets de production d'énergie renouvelable pour un montant maximal de 500 000 euros par projet », a précisé le secrétaire général de la COI.

Par ailleurs, la COI a lancé, il y a quelques semaines, un appel à projets qui a suscité un fort engouement du secteur privé de nos pays membres comme des institutions publiques, d'Ong, de coopératives, etc. L'ensemble de ces projets nécessite un investissement global de 40 millions d'euros. « La COI se réjouit de pouvoir compter sur l'appui de l'Union européenne, mais c'est aussi aux États d'investir, d'offrir des incitations et d'accompagner le changement en cours », a dit Jean-Claude de l'Estrac.

LIG1.FR

Réchauffement climatique: «Les îles en développement sont les premières victimes», dit de l'Estrac

| 8 DECEMBRE 2015

«Avec 0,03% du total mondial des émissions carbone, les îles en développement contribuent de façon insignifiante au réchauffement climatique. En revanche, elles en sont les premières victimes.» C'est ce qu'a déclaré Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), lors de la signature d'une Déclaration commune avec l'Union européenne sur le climat, le lundi 7 ...

http://lig1.fr/rechauffement-climatique-les-iles-en-developpement-sont-les-premieres-victimes-dit-de-lestrac/

L'Express DE MADAGASCAR

Climat – Les îles victimes du réchauffement

09.12.2015

«Avec 0,03% du total mondial des émissions carbone, les îles en développement contribuent, de façon insignifiante, au réchauffement climatique. En revanche, elles en sont les premières victimes.» C'est ce qu'a déclaré Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), lors de la signature d'une Déclaration commune avec l'Union européenne sur le climat, lundi, à Paris. Selon lui, «l'Indianocéanie, est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique». Ainsi, il faudrait accorder «un traitement différencié à nos États insulaires pour améliorer leurs capacités de résilience et d'adaptation», a-t-il dit.

Il a fait ressortir que ces trente dernières années, les catastrophes naturelles avaient coûté plus de 2,8 milliards de dollars aux petites économies insulaires. Et sur les vingt dernières années, plus de 50 phénomènes naturels intenses ont été recensés.
Il a, par ailleurs, indiqué que la «COI conduit un programme de promotion des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique sur la période 2014-2018…»…

http://www.lexpressmada.com/blog/ocean-indien/climat-les-iles-victimes-du-rechauffement-50339/

Le Défi QUOTIDIEN



ACTUALITÉS

Le Défi Quotidien - Mercredi 9 décembre 2015 10

COP21

La COI et l'UE signent une déclaration commune

Jean Claude de l'Estrac, secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), a signé avec Neven Mimica, commissaire européen à la Coopération et au Développement, la déclaration commune COI-EU sur le climat. Il participe en ce moment à la COP 21, événement international organisé par l'Union européenne pour la conservation de la nature (IUCN).

« Nous reconnaissons que notre région, l'indian-océanie, est particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique. À cet égard, nous convenons de la nécessité d'accorder un traitement différencié à nos États insulaires pour améliorer leurs capacités de résilience et d'adaptation », peut-on lire dans cette déclaration.

Dans son discours de lundi, le secrétaire général de la COI a rappelé que les catastrophes naturelles et les effets du changement climatique ont engendré de grosses pertes dans les pays membres de la COI: « En 30 ans, les pertes subies, en raison des catastrophes et des effets du changement climatique dans les îles membres de la Commission de l'océan indien – Madagascar, Maurice, la France/Réunion, les Seychelles et les Comores – se sont élevées, selon l'UNISDR et la Banque mondiale, à 17,2 milliards de dollars. Pour nos petites économies insulaires, c'est un coût très lourd pour nos budgets nationaux. »

« La COI a lancé, il y a quelques semaines, un appel à projets qui a suscité un fort engouement du secteur privé de nos pays membres comme des institutions publiques, d'ONG, de coopératives, etc. L'ensemble de ces projets nécessite un investissement global de 40 millions d'euros. C'est dire combien les besoins d'investissement pour la production d'énergies renouvelables dépassent le soutien financier disponible. La COI se réjouit de pouvoir compter sur l'appui de l'Union européenne, mais c'est aussi aux États d'investir, d'offrir des incitations et d'accompagner le changement en cours », a-t-il rappelé.

Mélanie Valère
melanie@defimedia.info

> Voir texte sur le même sujet en page 48



MONDE 48

Le Défi Quotidien - Mercredi 9 décembre 2015

Trois questions pour comprendre la baisse du prix du pétrole

Le baril de Brent de la mer du Nord a dégringolé mardi 8 décembre sous la barre des 40 dollars, son plus bas niveau depuis 2009.

L'or noir, valeur en baisse. Référence européenne du brut, le baril de Brent de la mer du Nord est passé, mardi 8 décembre, sous la barre des 40 dollars à la bourse de Londres, pour la première fois depuis plus de six ans. Pourquoi cette chute du pétrole ? S'annonce-t-elle durable ? Quels sont les avantages et les inconvénients de ces prix bas ? Eléments de réponse.

> Pourquoi le prix du pétrole est-il si bas ?

Les prix du pétrole ont perdu plus de 60% de leur valeur depuis la mi-2014 et la chute s'accentue depuis lundi 7 décembre. Plus précisément depuis que l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) a décidé maintenir sa production inchangée, malgré la surabondance d'offre. Cette offre forte est due, notamment, au retour du pétrole iranien sur le marché. En juillet 2015, l'accord sur l'encadrement du nucléaire iranien passé entre Téhéran et six grandes puissances (dont la France et les États-Unis) a marqué le début de la levée des sanctions occidentales. Il a ainsi permis à l'Iran de vendre à nouveau son brut sur le marché international. Ce retour sera pleinement effectif à partir de janvier 2016. Face à cette surproduction qui fait baisser les prix, l'Opep n'a pas annoncé de réductions de production. Le cartel n'a même pas pris la peine d'établir un nouvel objectif chiffré. D'autant qu'il ne respecte pas les précédents : la production réelle des pays de l'Opep se situerait autour de 32 millions de barils par jour (mbj), soit nettement plus que l'objectif officiel de 30 mbj. Selon RTL, cette démarche est volontaire : « le cartel veut faire baisser les cours pour contrer le gaz de schiste américain, décourager les États-Unis de produire de l'or noir et tuer cette concurrence. À moins de 50 dollars le baril, certains forages ne sont plus rentables aux États-Unis, en Sibérie ou encore en mer du Nord. »

> Est-ce que cela va continuer ?

La décision de l'Opep ne présage rien de bon pour les producteurs de pétrole alors que l'année écoulée a vu le marché inondé de brut. Quant aux conteneurs de stockage, ils ont quasiment atteint leur capacité maximale, notamment aux États-Unis. Cité par l'AFP, l'analyste Craig Erlam (Oanda) estime que ces cuves pleines laissent augurer de nouvelles baisses des cours. Un autre analyste, Ipek Ozkardeskaya (London Capital Group), également cité par l'AFP, surenchérit : « La combinaison d'un marché saturé d'offre et d'une demande mondiale molle semble être favorable à un nouveau déclin des cours vers les 35 dollars le baril (pour le Brent) et 32 dollars le baril (pour la référence new-yorkaise), soit le niveau atteint durant la crise financière de 2008 ».

> Est-ce qu'il faut s'en réjouir ?

Théoriquement, le consommateur devrait se réjouir de cette chute du prix du brut, et les prix de l'essence et du fuel devraient, logiquement, baisser. Mais dans la réalité, note RTL, « la baisse des prix à la pompe ou pour le fuel domestique n'est pas à la hauteur de la chute régulière depuis maintenant plus de deux ans des prix à la production ». Autre inconvénient noté par L'Obs fin 2014, « ce reflux du prix de l'or noir risque aussi de ralentir le développement des énergies renouvelables (éolien, solaire…) au profit des énergies fossiles polluantes », malgré les engagements pris à la COP21. Enfin, dernière mauvaise nouvelle soulignée par Le Figaro : les pays producteurs, très dépendants de la rente pétrolière ne se serreront pas la ceinture sans compensation.

COP21 : l'Inde se dit «déçue» des engagements des pays développés

Le ministre indien de l'environnement, Prakash Javadekar, s'est dit «déçu» des engagements pris par les pays développés dans les négociations sur le climat du Bourget. Il a également exigé, avec ses homologues chinois, brésilien et sud-africain «une hausse substantielle» de l'aide financière promise. «Nous continuons à être déçus par le faible niveau d'ambition et de soutien des pays développés», a déclaré M. Javadekar lors d'une conférence de presse au Bourget, près de Paris, où 195 pays doivent parvenir avant la fin de la semaine à sceller un ambitieux accord mondial pour limiter le réchauffement.

«Il est impératif qu'en raison de leur responsabilité historique et leurs plus grandes capacités, ils soient à la pointe en matière de réduction d'émissions de gaz à effet de serre et d'aide financière et technologique au monde en développement. Malheureusement, ça ne prend pas le chemin que ça devrait prendre», a-t-il ajouté. Dans un communiqué commun, les quatre émergents ont « exhorté les pays développés à augmenter progressivement et substantiellement leur aide après 2020 », insistant sur le fait que l'engagement pris en 2009 de verser 100 milliards de dollars d'ici 2020 n'était qu'«un point de départ».

Cette question est l'une des plus difficiles de ces négociations, les pays en développement comptant sur cet argent pour développer leurs énergies renouvelables et pour s'adapter aux effets du réchauffement, dont ils sont les premières victimes. L'OCDE a estimé en octobre que ces financements avaient atteint le montant de 61,8 milliards de dollars en 2014. «Ce ne sont pas les bons chiffres», a lancé, tranchant, le ministre indien, dont le pays (troisième pays pollueur au monde avec 6,1% des émissions totales de gaz à effet de serre), très dépendant du charbon, réclame soutiens financiers et technologiques pour développer les énergies renouvelables.

La Chine va connaître un nombre record de grèves en 2015

Entre janvier et novembre, 2.354 grèves et manifestations ont été recensées en Chine par le China Labour Bulletin. Soit déjà plus que les 1.379 de 2014. C'est un chiffre dont on parle peu quand on évoque la situation en Chine. Mais si le pays reste, bien qu'en ralentissement, l'atelier du monde pour de nombreuses entreprises occidentales, il est aussi de plus en plus sujets à des troubles sociaux et à des grèves. Car qui dit moindre production dit moins de travail et des employeurs peu regardants qui réduisent la voilure et ne payent souvent pas aux ouvriers ce qu'ils leur doivent. Conséquence directe de cette situation, le nombre mensuel des grèves et manifestations de salariés progresse et a atteint en novembre un nouveau record de 301 conflits recensés par le China Labour Bulletin . Et depuis le début de l'année, pas moins de 2.354 conflits ont été comptabilisés par le Labour China Bulletin. Nettement plus que les 1.379 grèves de 2014 ou bien encore les 656 de 2013. Une hausse qui est aussi motivée par l'approche du nouvel an lunaire et le besoin, pour nombre de salariés chinois de pouvoir récupérer l'argent qu'on leur doit afin de célébrer l'événement en famille.

Libération

COP 21

Les îles disertes

9 décembre 2015



Sur les îles Carteret, en Papouasie-Nouvelle-Guinée, en mai 2013. Leurs terres rendues incultivables par la montée des eaux, les habitants se rabattent sur les algues. Photo Kadir Van Lohuizen. NOOR

Premiers concernés par le réchauffement, les petits Etats insulaires, qui réclament que le plafond des 2° C soit abaissé à 1,5° C, pèsent lourd dans les négociations au Bourget. Les îles disertes

«C*e ne sont pas les îles qui ont déréglé la planète, mais ce sont elles qui en subissent de plein fouet les conséquences. Nous plaidons pour que les pollueurs reconnaissent que nous avons besoin d'un traitement spécifique et différencié.»* Dans les travées de la COP 21, le Mauricien Jean-Claude de l'Estrac résume la position des petits Etats insulaires. Peu peuplés, souvent pauvres et isolés, ils représentent moins de 1 % de la population mondiale, mais pèsent lourd dans les négociations, où chaque Etat vaut une voix.

Sur les 195 pays signataires de la convention climat, l'ONU identifie*«environ 40 petits Etats insulaires en développement»* (Sids). De son côté, l'Alliance des petits Etats insulaires (Aosis) regroupe 44 Etats, y compris des *«pays côtiers de faible altitude»,* comme le Guyana ou la Guinée-Bissau. Elle réclame que le réchauffement climatique soit limité à 1,5° C, et non 2° C, que les 100 milliards de dollars par an promis aux pays en développement soient effectivement versés, qu'un mécanisme de compensation des pertes et préjudices soit mis en place et que des aides financières supplémentaires soient prévues pour les îles.

« Une nébuleuse »

Il existe d'autres associations d'îles, sur des critères géographiques ou linguistiques, comme la Communauté des Caraïbes ou le Forum des îles du Pacifique. Jean-Claude de l'Estrac déplore que la représentation insulaire soit *«une nébuleuse»* : *«On est solidaires, on fait bloc dans les grandes conférences, mais on n'est pas très efficaces.»* Lui-même est secrétaire général de la Commission de l'océan Indien (COI), qui agrège Madagascar, les Comores, les Seychelles, Maurice et le département français de la Réunion, et représente 25 millions d'habitants, principalement malgaches. Il rappelle que l'océan Indien est depuis toujours touché par des catastrophes naturelles : *«Nous étions persuadés que nous avions pris la mesure des choses. Mais nous avons découvert que nous n'avions encore rien vu.»* La COI travaille notamment sur l'anticipation des catastrophes, comme les éboulements ou raz-de-marée, grâce à la collecte d'informations. *«Nous avons la capacité d'atténuer les conséquences des catastrophes prévisibles. Nous avons reçu 300 projets d'adaptation au changement climatique, comme le déplacement des populations des zones côtières, la gestion de l'érosion, le réaménagement du territoire. Mais ils se chiffrent à 40 millions d'euros, et nous n'avons que 5 millions de budget. Les besoins sont immenses, mais nous sommes dans l'action, pas dans le discours victimaire.»*

Quand il est question des îles, les images toutes faites sont légion. En premier lieu, leur disparition annoncée. Même les affiches de la COI, punaisées sur le pavillon de l'Aosis, clament : *«En 2090, avec une hausse de température de 2,8°C à 3,8°C, le niveau des océans pourrait monter de 56 cm et les îles de l'océan Indien disparaître.»* Sachant que les Seychelles et Maurice flirtent avec les 900 mètres d'altitude, et que Madagascar, la Réunion et les Comores survolent, elles, allègrement les 2000 mètres, leur submersion n'est pas pour demain. Même pour les atolls à fleur d'océan, le raisonnement n'est pas si simple. D'une part, les récifs et les îles s'adaptent naturellement à la montée des eaux, certains s'érodant, d'autres s'agrandissant, notamment par le jeu des dépôts de sédiments, et chaque cas est particulier. D'autre part, des aménagements peuvent retarder les effets de la hausse du niveau de la mer (endiguement, construction…). A condition d'en avoir les moyens.

Inondations et glissements de terrain

Cette menace d'engloutissement, agitée parfois comme argument touristique, cache paradoxalement les problèmes réels et immédiats. L'aggravation et la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes (pluies, sécheresses, cyclones) génèrent des inondations et des glissements de terrain meurtriers, compromettent les récoltes et la pêche, détruisent les infrastructures, augmentent l'érosion, abîment les réserves d'eau potable, salinisent les terres agricoles et obligent les plus pauvres à déménager. Sachant que, pour une catastrophe naturelle d'ampleur égale, le nombre de victimes et les dommages sont bien plus importants au Sud qu'au Nord, seules des aides financières et technologiques permettant de prévoir et de réagir aux désastres pourront corriger les injustices liées au développement. *«Sainte-Lucie n'émet que 0,0015 % des émissions globales de gaz à effet de serre»,* a rappelé mardi James Fletcher, ministre de l'Energie de ce petit Etat des Antilles.

«Une complète hypocrisie ?»

Victimes, les îles ne sont pas toutes pour autant des pays vertueux. Singapour, membre de l'Aosis, était ainsi classé en 2014 par le WWF septième pays le plus pollueur de la planète, proportionnellement à sa population. Et le gouvernement des Maldives est très critiqué pour sa piètre politique environnementale. *«Ils président l'Aosis parce que c'était leur tour, mais ils ne sont pas très impliqués, et même un peu ostracisés»,* déplore un membre de l'alliance. Un site d'information maldivien fait sa une sur «Les Maldives et le climat, une complète hypocrisie ?» rappelant que l'Etat a relancé les forages à la recherche de gisements de gaz et de pétrole, promesse de campagne du président Yameen en 2013. Thoriq Ibrahim, ministre de l'Environnement qui représente l'archipel à la COP, élude : *«Tout pays a le droit de savoir de quelles ressources naturelles il dispose. Bien sûr, si nous arrivons à développer des énergies renouvelables accessibles à tous et suffisantes pour notre développement, nous choisirons cette alternative. Nous n'avons pas encore commencé à pomper.»* Sur son site, la Maldives National Oil Company veut *«participer au business de*

l'énergie» via*«l'exploration et l'exploitation de pétrole et de gaz naturel aux Maldives et à l'étranger».*
Une position inconfortable très marginale au sein des Etats insulaires, qui réclament l'abandon des énergies fossiles. Pour faire entendre clairement leur voix, un autre groupe s'est créé, le Forum des pays vulnérables (CVF), où siègent des îles très engagées dans la lutte pour le climat, comme les Kiribati (Pacifique) ou Tuvalu (Polynésie), mais aussi le Rwanda ou l'Afghanistan. Présidé par les Philippines, le CVF milite pour 100 % d'énergies renouvelables et zéro émission carbone d'ici à 2050.

Preuve que la voix des pays les plus fragiles commence à être entendue, l'objectif du plafond de 1,5° C de réchauffement maximal, qui semblait très lointain il y a quelques semaines encore, pourrait figurer dans le texte de l'accord de Paris vendredi - sans pour autant être accompagné des moyens pour l'atteindre. Et le pape lui-même pourrait faire cette semaine une déclaration en ce sens. *«Si la COP peut sauver les petites îles, elle peut sauver le monde»,* conclut, lyrique, le ministre maldivien.
Par Laurence DEFRANOUX —

http://www.liberation.fr/planete/2015/12/09/les-iles-disertes_1419614

Weekly
Your English news magazine

Weekly > 10 - 16 December 2015 | published by La Sentinelle Ltd |

COP TO COPE

By Bhushan CHUMMUN,
Environmentalist

One of the key questions related to climate change is whether we will be able to combat this ecological disaster. While environmentalists and researchers are striving to force a decrease in the predictable rise of the planet's temperature, we all know the three important causes: increase in carbon dioxide concentrations, alteration of the global nitrogen cycle and ongoing land use and overexploitation. On several occasions, delegates from different countries have met around a round table to come up with efficient measures on how to tackle this ruthless climate enemy. Yet, in most cases they have failed to achieve what they thought would be easy but, in turn, turned out to be a hard task.

Rio summit 1992. Most nations joined hands together to manifest against and conquer this global occurrence. The most recent summit COP 21, held in Paris reiterates the same, old but ambitious effort: achieving a legally binding and universal agreement on climate, with the aim of keeping global warming below 2°C. The COP 21 gathered delegates from more than 150 countries, taking an oath to move for a cleaner and greener climate. The star and key of the Indian Ocean will surely have to hit hard to come up with measures for sublime actions as we form part of the small island developing states (SIDS), who by nature will be the first to suffer from the consequences of climate change.

On an apolitical note, the Mauritian government, present or past had both the overwhelming urge to promote means and measures to boost actions against climate change. Perhaps the creation of *Maurice Ile Durable* was a milestone in the fight for the climate where Mauritians benefitted from various schemes such as composting, solar water heaters and so on. The present government was up for the challenge and continued the scheme on solar water heaters. Yet, who to blame if we still have some drawbacks? The literature claims climate change to be a human induced phenomenon. It is undeniably not a quote to rejoice about! Our planet calls for action. Man has drifted from his objectives. Brutal actions such as deforestation, savage industrialisation, coal burning all have contributed towards this 'would be meltdown'. We now call for impressive and inspiring human action, where the government, private sector, NGOs and the population are in the driving seat.

ADOPTING THE 3Rs

One who doesn't put in the effort cannot expect anything in return. Adopting the 3 Rs (recycle, reduce and reuse) principle would undoubtedly reduce the enormous burden on the climate. Burning of fossil fuels produces many pollutant gases which are noxious to human health, and carbon dioxide produced through the combustion process is the main contributing element causing global warming. As such, car pooling and using eco-friendly transportation means could reduce the mentioned gas emissions tremendously.

During the COP 21 summit, one of the key phrases came out – the poorest countries are putting the richest to shame! It is true that with industrialisation, you become a multimillion dollar nation but in terms of environmental index, you become extremely poor. With the world swinging on a thin thread, it is a do-it-now-or-never situation! We (the world) must pick up the pace in the progress towards sustainability to protect our beautiful climate. Climate change arrived like an avalanche, showing no pity for us but let us not forget, this was provoked by Man. You scratch my back and I'll scratch yours! ■



Le Défi QUOTIDIEN

11/12/2015

DIS MOI

COMORES SEYCHELLES REUNION MAURITIUS MADAGASCAR

DroitS huMains Océan Indien

Représentation de la Jeunesse de l'océan Indien à la COY11 à Antananarivo

Par delà les mers, défendons la Terre !

Les Jeunes de l'océan Indien se sont motivés, engagés et rassemblés lors de la COY 11 à Antananarivo, Madagascar, du 26 au 29 novembre dernier. Nous proposons ci-dessous le fruit de leurs réflexions, les propositions faites, et les actions prises, dans le but de réunir toutes les bonnes volontés de la zone océan Indien, pour lutter ensemble contre les conséquences du changement climatique sur nos îles.



NOTRE RÉALITÉ

- Premier constat des jeunes de l'océan Indien : les réalités que nous vivons aujourd'hui devraient davantage nous rassembler que nous diviser.
- Nos îles - Madagascar, les Seychelles, les Comores, Maurice, La Réunion - nos patrimoines, nos cultures, nos biodiversités, nos cadres de vies et notre diaspora, reconnus et prisés dans le monde, sont aujourd'hui menacés par le changement climatique. Nous vivons depuis plusieurs années des événements, phénomènes météorologiques de plus en plus intenses et aléatoires : des sécheresses, des pluies diluviennes, des cyclones, de fortes houles, des marées plus fortes. Hélas, la gestion inadéquate des zones côtières, du sol et du couvert végétal favorise l'érosion dans les îles, et provoque la perte, à un rythme affolant, des terres arables où nos aïeux cultivaient, pêchaient, chassaient et habitaient.
- Quels sont nos enjeux liés à l'insularité ? : la gestion des déchets, de l'énergie, de nos ressources, des transports, des maladies tropicales. À une époque où chacun tente son possible, à son échelle, la Jeunesse de l'océan Indien est persuadée qu'un meilleur monde est à portée de main, et s'engage vers un développement harmonieux, durable et respectueux de l'Être et de l'Environnement par la promotion de solutions, alternatives aux questions de la société actuelle et surtout solidaires. La Conference of Youth (COY), Conférence mondiale des Jeunes sur le climat, a été, cette année, à sa 11e édition. Organisée par des jeunes, pour des jeunes, la COY a rassemblé, informé, et a été source d'inspiration, de créativité et d'échanges entre les jeunes du monde entier rassemblés contre le changement climatique, vers un monde plus humain.

Tous étaient connectés et ont eu l'occasion d'échanger en live : https://www.youtube.com/watch?v=Uejl6OgNMPU (échange avec Paris)!

C'est une première historique. Les organisateurs de la COY11 ont soutenu plusieurs organisations et groupes de jeunes dans le monde dans la création de 8 COY locales, réparties sur les 5 continents, en parallèle à celle de Paris suivant le même esprit, la même dynamique. L'objectif est de permettre que les questions et solutions locales soient traitées localement, vers une pertinence territoriale et un dialogue des cultures. Les objectifs de la Conférence de Jeunes locales étaient de :

- sensibiliser un large public aux enjeux climatiques
- mettre en valeur des solutions concrètes existantes localement pour répondre aux enjeux du changement climatique
- permettre la rédaction d'un "manifeste" destiné aux acteurs de la COP21
- souligner l'enjeu global de la mobilisation
- mettre en œuvre une démarche limitant l'impact environnemental de la COY

Manifeste

À la suite de cet évènement, les jeunes de l'Océan indien ont produit un manifeste régional stipulant les enjeux climatiques de leurs régions et leur engagement et mobilisation pour réduire les effets néfastes du changement climatique.
Thèmes du Manifeste de l'Océan Indien pour la onzième Conférence des jeunes
Le manifeste produit par la Jeunesse lors de la COY11, vers un engagement ambitieux pour le climat aussi disponible sur : http://coy11.org/en/manifesto/

Soutenir le RCOI:

Réseau Climat Océan Indien

Composé de membres, tous bénévoles, notre réseau s'est formé et a grandi, soutenu par les mouvements WARN! et YouNGO pour porter l'organisation de la COY 11 Antananarivo dans la région Ouest Océan Indien. Le Réseau s'engage :
>Pour les jeunes et reste focalisé sur les enjeux du changement climatique.
>À veiller au respect des réglementations relatives à : l'environnement, l'alimentation, l'énergie, la gestion des déchets, l'urbanisme, la publicité, le cadre de vie.
>À protéger l'environnement et les équilibres de la biosphère et lutter contre les formes de pollution et de nuisances
>À défendre, informer et sensibiliser les citoyens, les consommateurs et les usagers.



Aidez-nous à financer nos billets d'avion

Changeons la société, pas le climat! La jeunesse s'engage pour une perspective d'avenir climatique, parce que notre Environnement, c'est l'affaire de tous ! Donnons-nous la main pour faire entendre la voix des Jeunes!
Nos Jeunes des îles alentours faisant face au chômage, dans l'une des régions les plus pauvres du monde, se sont déplacés à Antananarivo en n'ayant ni financements, ni indemnisation. Ils ont été soutenus directement par les organisateurs et leurs proches pour trouver une solution adaptée à chacun pour représenter son île à Madagascar, lors de la COY 11 (premier événement du genre dans la zone) et participer à l'établissement d'un réseau.
En nous aidant à financer les billets d'avions des délégations de Maurice, des Comores, des Seychelles et de La Réunion pour 23 participants à hauteur d'environ 400 euros/billet, nous pourrons indemniser ceux qui ont avancé les fonds eux-mêmes et la famille GRONDIN-KOLO, qui a soutenu le RCOI en logistique et moyens financiers tout au long de l'événement, notamment grâce à un chèque de caution de 7 000 euros déposé auprès d'une agence de voyages et dont l'échéance est fixée au 16 décembre.
Contactez-nous :
Florian DAMOUR, Référent RCOI et Coordinateur Océan Indien COY 11 Antananarivo 0 (+262) 692 56 91 75
Marie-Christina KOLO, Référente RCOI et Coordinatrice Globale COY 11 Antananarivo 0 (+261) 34 55 002 14
Eric HAJATIANA, Référent RCOI et Coordinateur Local COY 11 Antananarivo 0 (+261) 33 49 202 09
contact.antananarivo@coy11.org
zarboutan.informal.group@gmail.com
Retrouvez-nous sur Facebook:
https://www.facebook.com/COY11Tana
https://www.facebook.com/ZIGmob
Site officiel global: http://coy11.org/fr
Site officiel COY11 Antananarivo: http://antananarivo.coy11.org/fr
Site officiel pour le crowdfunding :https://fr.ulule.com/par-dela-les-mers/

DIS-MOI forme la société civile

L'organisation DIS-MOI dispense des formations en droits humains et citoyenneté basique et avancée afin d'avoir des citoyens mieux informés sur leurs droits et leurs responsabilités civiques au sein de la société.

Depuis le mois de mars, quelque 75 personnes ont suivi les formations basiques, puis la formation avancée.

Ce samedi 12 décembre 2015, une remise de certificat aura lieu à tous ces participants à la salle du conseil de la municipalité de Beau-Bassin Rose-Hill, en présence d'une invitée d'honneur, la défenseure des droits de l'enfant, Rita Venkatasawmy et d'autres distingués invités.

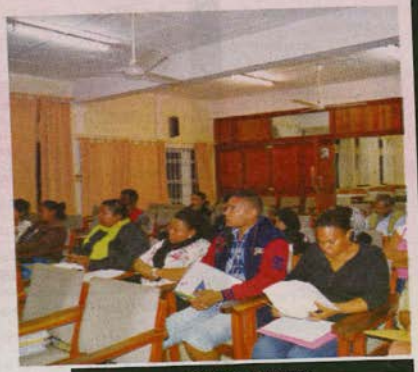
Venue : salle du conseil, municipalité de Beau-Bassin/Rose-Hill

Date : samedi 12 décembre 2015 - Heure: 10 — 11

Formations en droits humains et citoyenneté:

Remise de Certificats

■ 10.00
Discours de Bienvenue
Devisha Vythelingum, DIS-MOI
■ 10.05
Discours du Directeur de DIS-MOI
Lindley Couronne
■ 10.10
Intermède théâtral
par la Troupe Favory
■ 10.15
Témoignage de deux participantes ayant suivi le cours basique Droits Humains et Citoyenneté
Angélique Narain & Joanne Brique
■ 10.25
Intermède musical
par Alain Auriant
■ 10.30
Discours du Directeur du Universal Rights Group (basé à Genève)
Subhas Gujadhur, Directeur
■ 10.35
Discours de son Excellence l'Ambassadeur de France Mr Laurent Garnier
■ 10.40
Intermède théâtral par la Troupe Favory
■ 10.45
Discours de la Défenseure des droits des enfants (Ombudsperson for the rights of the child)
Rita Venkatasawmy
■ 10.50
Remise de Certificats
■ 11.00
Fin de la Cérémonie DIS-MOI



DIS-MOI (Droits Humains-Océan Indien) est une organisation non gouvernementale qui aide à promouvoir la culture des droits humains dans la région du Sud-Ouest de l'océan Indien, notamment les Seychelles, Maurice, Rodrigues, Madagascar et les Comores. Fondée en 2012, l'organisation milite pour la défense et l'enseignement des droits humains.

DIS-MOI, 11 BROAD AVENUE, BELLE-ROSE, QUATRE-BORNES - TEL : 5 440 45 01
INFO@DISMOI.ORG - HTTP://WWW.DISMOI.ORG

DISCLAIMER

Les informations contenues dans ces deux pages n'engagent que l'association DIS-MOI (Droits Humains Océan Indien) et les intervenants. La reproduction, la diffusion et /ou la distribution de ces informations ne sont pas autorisées sans la permission de DIS-MOI.

Biodiversité



Biodiversité : le capital naturel comptabilisé

Par Les Nouvelles sur 08/12/2015

Madagascar abrite depuis hier dans les locaux du Madagascar Development Learning Center (DLC) à Anosy un atelier sur la comptabilisation du capital naturel, organisé par le projet Biodiversité de la Commission de l'océan Indien (COI). La comptabilisation s'inscrit dans le cadre de l'adoption du plan stratégique dont l'un des objectifs est l'incorporation de la biodiversité dans les comptes nationaux d'ici 2020. En fait, elle vise à mettre à la disposition des décideurs un outil de décision pour une meilleure contribution de l'écosystème dans le bien-être de la population et l'élimination de la pauvreté.

La norme sur le système de comptabilité économique et environnementale a été publiée par les Nations unies en 2012. La mutation des systèmes comptables nationaux vers cette norme reste un défi de taille en termes de méthodologie, de formation et de données. Il appartient à chaque pays de définir sa feuille de route pour mettre en place cette comptabilité du capital naturel.

La région de l'océan Indien enregistre quelques expériences, comme Maurice avec la méthode de comptabilité expérimentale du capital naturel, ou encore Madagascar avec la méthode de comptabilité de la richesse et la valorisation des services éco-systémiques (Waves). L'atelier de trois jours vise, dans cette optique, à aider Madagascar et l'Union des Comores à définir leur feuille de route jusqu'en 2020.

Noro Niaina

http://www.newsmada.com/2015/12/08/biodiversite-capital-naturel-comptabilise/

Gestion des ressources – Le budget reste insuffisant

8/12/2015



08.12.2015

Un budget bien défini sera réservé pour assurer la comptabilisation du capital naturel. Une collaboration entre les ministères est nécessaire.

Le faible budget des ministères, concernés par la gestion du capital naturel, demeure un blocage à la comptabilisation du capital naturel à Madagascar. La mutation des systèmes comptables nationaux vers cette norme s'avère un grand défi en termes de méthodologie, de formation et de données. La disponibilité du compte du capital durable nécessite une bonne gestion, comme l'adoption d'une feuille de route jusqu'en 2020 qui aidera le pays, selon l'explication des responsables au sein de la commission de l'Océan Indien (COI).
Un atelier de trois jours sur cette comptabilisation, organisé par le projet Biodiversité de la commission de l'Océan Indien qui a débuté hier, permettra aux organismes concernés d'adopter une stratégie.

Collaboration
La comptabilisation du capital naturel constitue un outil de décision pour une meilleure contribution des écosystèmes afin d'assurer le bien-être de

la population ainsi que l'élimination de la pauvreté. « Le capital naturel représente 50 % de la richesse nationale. Le budget des ministères qui assurent la gestion de ces ressources, devrait correspondre à ce capital naturel. Pourtant, le budget du ministère de l'Environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts ainsi que celui du ministère de l'Eau sont faibles. Cette tâche est un poids pour l'économie nationale. Une stratégie sera mise en place afin de déterminer le budget nécessaire pour assurer la comptabilisation du capital naturel », a affirmé hier, Hanta Rabetalianina, secrétaire générale du ministère de l'Environnement, lors de l'ouverture de l'atelier au centre de formation pour le développement (DLC).
Elle a souligné l'importance d'une collaboration entre les ministères afin d'assurer la bonne gestion des ressources naturelles. À part les deux ministères concernés comme le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Eau, d'autres ministères doivent apporter leur contribution. « Il faut que les ministères travaillent ensemble afin d'assurer la préservation de la richesse nationale. Prenons le cas des feux de brousse: ce n'est pas seulement une responsabilité du ministère de l'Environnement. Les exploitants agricoles les pratiquent pour l'élevage. Mais il y a aussi l'insécurité », a-t-elle expliqué

http://www.lexpressmada.com/blog/actualites/gestion-des-ressources-le-budget-reste-insuffisant-50195/

L'Express DE MADAGASCAR

08/12/2015

GESTION DES RESSOURCES

Le budget reste insuffisant

Un budget bien défini sera réservé pour assurer la comptabilisation du capital naturel. Une collaboration entre les ministères est nécessaire.

LE faible budget des ministères, concernés par la gestion du capital naturel, demeure un blocage à la comptabilisation du capital naturel à Madagascar. La mutation des systèmes comptables nationaux vers cette norme s'avère un grand défi en termes de méthodologie, de formation et de données. La disponibilité du compte du capital durable nécessite une bonne gestion, comme l'adoption d'une feuille de route jusqu'en 2020 qui aidera le pays, selon l'explication des responsables au sein de la commission de l'Océan Indien (COI).

Un atelier de trois jours sur cette comptabilisation, organisé par le projet Biodiversité de la commission de l'Océan Indien qui a débuté hier, permettra aux organismes concernés d'adopter une stratégie.

Collaboration

La comptabilisation du capital naturel constitue un outil de décision pour une meilleure contribution des écosystèmes afin d'assurer le bien-être de la population ainsi que l'élimination de la pauvreté. « *Le capital naturel représente 50 % de la richesse nationale. Le budget des ministères qui assurent la gestion de ces ressources, devrait correspondre à ce capital naturel. Pourtant, le budget du ministère de l'Environnement, de l'écologie, de la mer et des forêts ainsi que celui du ministère de l'Eau sont faibles. Cette tâche est un poids pour l'économie nationale. Une stratégie sera mise en place afin de déterminer le budget nécessaire pour assurer la comptabilisation du capital naturel* », a affirmé hier, Hanta Rabetalianina, secrétaire générale du ministère de l'Environnement, lors de l'ouverture de l'atelier au centre de formation pour le développement (DLC).



PHOTO FOURNIE

La comptabilisation du capital naturel, constituant 50% de la richesse naturelle, nécessite un budget bien défini.

Elle a souligné l'importance d'une collaboration entre les ministères afin d'assurer la bonne gestion des ressources naturelles. À part les deux ministères concernés comme le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Eau, d'autres ministères doivent apporter leur contribution. « *Il faut que les ministères travaillent ensemble afin d'assurer la préservation de la richesse nationale. Prenons le cas des feux de brousse: ce n'est pas seulement une responsabilité du ministère de l'Environnement. Les exploitants agricoles les pratiquent pour l'élevage. Mais il y a aussi l'insécurité* », a-t-elle expliqué.

Sandra Miora Hafalianavalona

AQ27717

Floreal Madagascar S.A.

RECRUTE

Al-watwan
Le premier journal des Comores

Lancement officiel du projet SwioFish 1 à Ndzuani

Le projet SwioFish 1, ou Premier projet de gouvernance des pêches et de croissances partagées dans le Sud-ouest de l'Océan indien, a été officiellement lancé le samedi 5 décembre à Ndzuani. Des représentants du ministère de la Production, celui des Transports, de l'Armée nationale (gardes-côtes), de l'Ecole de pêche ou encore de l'exécutif anjouanais avaient pris part à la cérémonie organisée à cet effet à Wani. A part les discours (du commissaire anjouanais en charge de la Production et du délégué national à la Pêche), il y a eu une présentation du projet, suivi du bilan de la phase préparatoire, ainsi qu'une remise des lettres d'endossement aux représentants des exécutifs insulaires.

Ce projet concerne, pour rappel, neuf pays de la région Océan indien, dont les Comores. Financé à hauteur de 5 milliards de francs comoriens par la Banque mondiale et le Fonds mondial pour l'Environnement via certaines organisations, il vise à *« améliorer l'efficacité de la gestion de pêcheries prioritaires sélectionnées au niveau régional, national et communautaire, pour mieux assurer une productivité à long terme et l'intégrité des pêcheries afin d'éviter des changements irréversibles de l'état de leur écosystème »*, comme l'explique une brochure distribuée aux conférenciers. Ce projet s'étend sur une durée de 6 ans, à compter du 28 octobre 2015, date de sa mise en vigueur.

Le projet SwioFish 1 est axé sur quatre composantes : le *« renforcement de la collaboration régionale »*, l' *« amélioration de la gouvernance des pêcheries prioritaires »*, l' *« accroissement des retombées économiques de ces pêcheries prioritaires »* ainsi que la *« gestion et la coordination du projet »*. Il est donc prévu, entre autres activités, de *« renforcer les cadres politiques et réglementaires»*, mais aussi *« la recherche pour déterminer l'état des stocks et les facteurs y afférents »*. Il est aussi prévu de *« renforcer les statistiques et le système d'information sur la pêche »*, ou encore de *« mettre en œuvre les mesures de l'Etat de port et des patrouilles de surveillance »*.

Selon Mohamed Halifa, le délégué chargé de l'Agriculture et de la Pêche, le secteur de la pêche représente jusqu'à 8 % du Produit intérieur brut (Pib) de notre pays, et emploie plus 6 % de la population active, alors que les ressources halieutiques exploitables dans nos eaux sont estimées entre 33 et 40 000 tonnes par an.

SM

Arrivées touristiques: l'objectif de 100 000 touristes additionnels atteint en novembre

9 DÉC 2015



(Photo d'illustration) Les arrivées touristiques ont franchi la barre d'un million indique Statistics Mauritius dans son rapport rendu public, mardi 7 décembre.

Bonne nouvelle pour le tourisme… La barre du million de touristes en visite à Maurice a été franchie le mois dernier. C'est ce que révèlent les derniers chiffres des arrivées touristiques rendus publics, mardi 7 décembre.

1,18 million de touristes ont visité l'île de janvier à novembre de cette année en comparaison des 918 000 visiteurs pour la période correspondante en 2014. Ce qui équivaut à une croissance de 11 %. Ce qui fait aussi dire au ministère du Tourisme que l'objectif de 100 000 visiteurs additionnels en 2015 est déjà atteint avec la barre du million de touristes franchie le mois dernier. Les derniers chiffres des arrivées touristiques ont été rendus publics, mardi 7 décembre par bureau du Premier ministre adjoint.

Hausse de 16,4 %

Pour Xavier-Luc Duval, la satisfaction est de mise. *«Nous finissons l'année bien et nous nous préparons déjà pour la basse saison de 2016»*, soutient-il. En novembre dernier, Maurice a accueilli 106 200 touristes, soit une hausse de 16,4 % par rapport à novembre 2014 ou 15 000 visiteurs additionnels. De ceux-là, 12 300 sont arrivés par avion et 2 700 sont des croisiéristes.

De janvier à novembre, les principaux marchés sont en hausse. En Europe, l'Allemagne progresse de 19,3 %, le Royaume-Uni de 13,5 % et la France de 4,6 %. Dans la région, le marché sud-africain affiche une hausse de 10,1 % et le marché réunionnais une légère progression de 1,3 %. En Asie, le marché chinois augmente de 41,6% et le marché indien de 19,9 %.

http://www.lexpress.mu/article/272698/arrivees-touristiques-lobjectif-100-000-touristes-additionnels-atteint-en-novembre